



Participation citoyenne Compte-rendu

Titre : Instance de dialogue sur les risques industriels

Date de l'événement : 12 mars 2025

Lieu : 108 salle J. Baker

Horaire : 18h00-22h00

Organisatrices et animatrices : services de la Métropole Rouen Normandie Isadora GUERRA et Alexandra NOËL pour le service participation citoyenne et Adeline BOZEC et Julia LIBERGE pour l'Unité gestion de crise / culture du risque

Participant·es :

Collège citoyen : 13 BELLENGER Valentine BLANC Gérard CHARLET Pierre DUCROQ Gérard DUTERTRE Alain HONEL Philippe JUBERT Clélia LAINÉ Céline LECOINTRE BROSSE André LISRIN Florence RIEU Michel SAUMON Sylvain SPECTE Sylvie	Collège institutionnel : 7 - Métropole Rouen Normandie : GOUJON Charlotte NICQ-CROIZAT Sylvie ALTHABE Frédéric - Préfecture : VIVÈS Clément WEYNACHTER Tiffany MARTIN Vincent - UPSIDE : LAPERDRIX Elise Excusé : SAADI Régis	Collège des experts : 4 - SDIS 76 : Col DELBASSÉE- LEFLON Jean-Christophe - Université de Rouen Normandie : FOURNIER Matthieu - ATMO Normandie : CORTINOVIS Jérôme - Ville de Grand-Quevilly : TERNATI Karim
Total : 24 Dont 9 femmes et 15 hommes (+ 3 animatrices)		

Contexte de l'événement :

L'instance de dialogue sur les risques industriels réunissant un collège de citoyens, d'institutionnels et d'experts a été installée le 9 décembre 2024. Le 12 mars 2025 s'est ainsi tenue la deuxième réunion plénière de l'instance de dialogue sur les risques industriels.

Ordre du jour de la séance :

1. Présentation des actions « culture du risque » par l'ensemble des parties prenantes (services de l'État, SDIS, UPSIDE, Métropole), suivi d'échanges dans la salle
2. Présentation du retour d'expérience de l'exercice du 15 octobre 2024 de mise en œuvre du Plan particulier d'intervention (PPI) de la zone de Rouen, suivi d'échanges dans la salle
3. Présentation de l'étude COP HERL et retour de la préfecture sur les recommandations contenues dans le rapport, suivi d'échanges dans la salle

1. Présentation des actions « culture du risque » du SIRACEDPC, du SDIS76 et d'UPSIDE (cf. diaporamas)

1- Une citoyenne s'interroge sur l'organisme qui a réalisé la formation « Gestion de crise » organisée par UPSIDE en 2023-24. Mme LAPERDRIX indique qu'il s'agit d'ATRISC, un organisme qui a l'habitude de dispenser des formations autant dans le public que dans le privé.

2- Un citoyen interroge Mme LAPERDRIX quant à la pertinence d'allier UPSIDE au nouveau projet DEZiR de Petit-Couronne. Elle l'informe qu'en l'état ce projet ne fait pas partie d'UPSIDE, mais qu'il y a eu une rencontre entre l'association et l'entreprise porteuse du projet en septembre 2024 afin que Mme LAPERDRIX présente l'association et que l'entreprise présente son projet. Elle l'informe qu'il y a évidemment un intérêt des deux parties à se rapprocher notamment quant au sujet de la décarbonation. Elle précise que UPSIDE est en recherche régulière de nouveaux adhérents parmi les entreprises qui présentent des risques, mais aussi dont les enjeux correspondent aux objectifs d'UPSIDE : culture de la sécurité, décarbonation, attractivité.

3- Un citoyen se questionne quant à l'obligation pour les industriels d'UPSIDE de communiquer sur l'ensemble de leurs incidents notamment sur la plateforme Allo industrie. Mme LAPERDRIX lui explique qu'il n'y a aucune obligation légale, ni imposée par UPSIDE : pour autant dès leur inscription, les adhérents signent une charte les y encourageant. Mme BOZEC ajoute que la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) les y incite de plus en plus. Mme LAPERDRIX précise qu'il s'agit d'un des points clefs des discussions avec les industriels affirmant que communiquer sur ces incidents est aussi dans leur intérêt.

-- Présentation des actions « culture du risque » de la Métropole Rouen Normandie--

4- Un citoyen s'interroge quant à la pertinence de réglementer les trames des Documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM), il se demande pourquoi ils n'ont pas tous une trame commune. Mme BOZEC indique que chaque commune est indépendante. M. VIVÈS informe qu'il existe bien une trame générique, que les petites communes tendent à utiliser en majorité. Néanmoins, il ajoute que l'indépendance des communes quant à la conception de ce document permet une plus grande précision sur les risques spécifiques à un territoire donné et une attention plus grande des lecteurs sur les sujets concernant leur commune. Enfin, il ajoute que si le risque d'une commune A vient à impacter des communes B, C et D, ce risque sera mentionné à la fois dans le DICRIM de la commune A mais aussi d'une manière différente dans les DICRIM des communes B, C et D. Mme GOUJON ajoute que ces documents sont des documents communaux à destination des habitants de ladite commune. Si les citoyens ressentent le besoin de s'informer sur l'ensemble des risques auxquels fait face l'intercommunalité, la Métropole Rouen Normandie a rédigé un fascicule, mis à jour et diffusé annuellement, recensant l'ensemble des risques auxquels le territoire est confronté. Elle précise qu'il mentionne également les différents sites SEVESO qu'ils soient seuil haut ou bas.

--- Fin de la présentation des actions « culture du risque » de la Métropole Rouen Normandie-

5- Une citoyenne demande quelques précisions quant à l'aide qui peut être apportée aux commerçants afin de se préparer aux dispositions incluses dans les Plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Mme BOZEC développe que les commerçants de Grand-Quevilly ont été approchés par un prestataire extérieur mandaté par la Métropole Rouen Normandie, que les risques auxquels ils font face leur ont été présentés, parallèlement aux moyens de se protéger et d'alerter. En outre, quelques-uns ont été accompagnés pour réaliser un diagnostic sur les travaux à mettre en place pour améliorer leurs mesures de confinement.

6- Une citoyenne s'interroge sur la création de support à la suite de ces visites. Mme GOUJON précise que ces commerçants ont été invités à la Métropole Rouen Normandie avec les représentants étatiques et industriels afin de présenter une carte des risques auxquels ils pouvaient être confrontés. Cela a permis à certains commerçants, réticents à mettre en place des mesures de sauvegarde notamment en raison de leur coût, de se rendre compte que ces dernières n'ont pas nécessairement besoin d'être aussi importantes. Il leur a été exposé principalement le besoin de prévoir et de planifier, « au cas où ». Cela a permis d'apaiser certaines réticences face aux mises en conformités indiquées dans les PPRT.

7- Une citoyenne souhaiterait savoir si une liste de ces commerces existe et s'il y a eu un réel intérêt. Mme GOUJON l'informe que oui cette liste existe et Mme BOZEC précise que le prestataire a mis en lumière une bonne participation des commerçants, Mme GOUJON ajoute que cela a également permis d'éclairer les différences entre prévention aux incendies et prévention aux risques industriels. Mme BOZEC précise à cette citoyenne qu'elle lui transmettra le nom du prestataire.

L'agence Devlop' et le bureau d'études Socotec ont accompagné la Métropole Rouen Normandie dans cette démarche auprès des commerçants.

8- Une citoyenne aimerait savoir si l'exercice de gestion de crise effectué à la gare de Rouen a permis de mettre en évidence des besoins spécifiques, des techniques à améliorer ou à modifier, de nouveaux investissements que le SDIS aurait pu faire remonter à sa hiérarchie et plus généralement ce que les exercices leur permettent de faire. Le Colonel DELBASSÉE-LEFLON l'informe que le référentiel opérationnel permet au travers de doctrines et de techniques d'élaborer tout ce qui va être nécessaire à l'exercice et/ou à l'intervention. Il précise que toutes ces techniques opérationnelles sont éprouvées aussi bien en intervention qu'en exercice et que l'ensemble de leurs interventions qu'elles soient « réelles » comme « fictives » font l'objet de retour d'expérience (RETEX). Cela leur permet à la fois de voir ce qui est correct mais également d'identifier des axes d'améliorations. Mme GOUJON précise que le Département de la Seine-Maritime est la collectivité de référence du SDIS, même si la Métropole Rouen Normandie y apporte une contribution. M. ALTHABE précise que la majorité des financements est prise en charge par le Département, mais que la Métropole contribue à hauteur de 17 millions d'euros par an. La contribution des collectivités (communes et/ou intercommunalités) est proportionnelle aux risques auxquels elles sont exposées. Elle est ainsi plus élevée pour des zones incluant des sites SEVESO que pour des communes n'en ayant pas à proximité immédiate. M. VIVÈS a également souhaité préciser que

le SDIS 76 est un acteur important, avec près de 4000 sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Il ajoute qu'il s'agit d'un des SDIS les plus exposés au risque, et que par conséquent un point est réalisé tous les 5 ans pour faire une cartographie de ces risques et définir les moyens à développer pour y faire face. Il complète en expliquant que des moyens nationaux sont également ajoutés par l'État et qu'en raison d'un certain nombre de phénomènes assez importants dans le département, une partie de ses moyens est mise à disposition du SDIS 76, qui peut par la suite venir en aide à d'autres SDIS moins formés sur certains sujets. Ces investissements ont permis de recruter des sapeurs-pompiers, disposer de nouveaux outils comme des drones, de nouvelle lance en capacité d'utiliser une plus faible quantité d'eau, ... Le colonel DELBASSÉE-LEFLON informe la salle que le SDIS 76 est un des plus importants de France, car comme le rappelle Mme GOUJON, la Seine-Maritime est un des départements qui regroupent le plus de risques en France (différents parcs industriels, risques naturels, nucléaire...)

2. Présentation du retour d'expérience de l'exercice du 15 octobre 2024 de mise en œuvre du Plan particulier d'intervention (PPI) de la zone de Rouen (cf. [diaporama](#))

9-Une citoyenne s'interroge sur le nombre de retour fait par les citoyens sur le dispositif FR-Alert du 15 octobre 2024. Mme WEYNACHTER l'informe que sur les 320 000 téléphones ayant reçu le message ou la notification, environ 12 000 ont émis un avis. Mme LAINÉ se demande si tous les opérateurs ont eu la même fréquence d'envoi et s'ils étaient au courant de leur participation à l'exercice. Mme WEYNACHTER explique qu'ils n'étaient pas prévenus de leur participation à l'exercice et qu'ils approchent des 95% pour Bouygues, SFR et Orange, mais que Free quant à eux tournent un peu plus autour des 70% de réception. De plus, en temps réel de crise le message serait envoyé plusieurs fois dans une durée déterminée, permettant s'ils ne sont pas bornés dans la zone, à un instant T, de recevoir les alertes suivantes. M. TERNATI élu de Grand Quevilly ajoute que cet exercice était très positif notamment pour les mairies qui ont pu se mettre en situation face aux sollicitations du public.

10-Une citoyenne s'est également questionnée quant à la prise en compte et à la gestion de l'axe fluvial au cours de l'exercice du 15 octobre 2024. M. VIVÈS développe que sur chaque crise il y a énormément d'acteurs à coordonner, le maire en tant que premier directeur des opérations de secours (DOS) a donc besoin d'aide. Pour les exercices plus dimensionnants ou en cas de crise, lorsque le maire en fait la demande ou lorsque les capacités communales sont dépassées ou lorsque plusieurs communes sont concernées par un événement ... le préfet de département prend le relais et assure la direction des opérations (DO). Le maire (DOS) est donc en lien direct avec la préfecture afin d'assurer une meilleure coordination. Ainsi, au cours de cet exercice et au vu de son ampleur, la préfecture a pris la DO. Pour en revenir à la question de cette citoyenne, la capitainerie a été informée et cela a amené un nombre important de problématiques. Premièrement, un bateau ne s'arrête pas comme cela. Ensuite, certains ne peuvent pas s'arrêter, sur certains endroits il y a des risques d'échouement. La question qui s'est alors posée est faut-il leur faire opérer un demi-tour vers Le Havre ? Les faire ralentir ? Les faire s'arrêter ? Si oui, où ? ... Enfin, l'enjeu des bacs avec des citoyens et des véhicules à leur bord s'est également posé.

11-Un citoyen souhaiterait savoir comment les périmètres sont déterminés. Mme WEYNACHTER explique qu'en ce qui concerne les risques industriels, les périmètres sont basés sur l'instruction des études de danger de chaque exploitant. Elle ajoute que ces instructions sont réalisées par la DREAL et que les périmètres sont validés notamment par des données scientifiques et techniques. Lors de l'exercice, FR-Alert a été déclenché sur un périmètre maximum, sans prendre en compte des mesures qui le seraient habituellement. La préfecture a fait, en somme, une sorte de scénario catastrophe. Lors d'un événement réel, le périmètre de déclenchement serait mis à jour continuellement en fonction des données d'ATMO et des retours des équipes du SDIS, ce qui amènerait soit une augmentation ou une diminution du périmètre de déclenchement de FR-Alert. Dans ce genre d'exercice les périmètres restent théoriques mais basés sur des éléments scientifiques permettant de pratiquer les premiers gestes d'alerte. Cependant, cela reste évidemment adaptable en fonction de l'évolution de la crise. M. VIVÈS précise qu'en règle générale

les exercices illustrent les accidents les plus graves et par conséquent les moins probables. L'objectif étant que les équipes challengent ce risque le plus grave afin de développer les meilleures méthodologies, pratiques, techniques ... et ce afin de pouvoir répondre au pire mais aussi aux évènements plus « habituels ».

12-Une citoyenne se questionne quant à la possibilité de réaliser ces exercices dans des périodes où les services sont en effectif restreint notamment au cours de l'été par exemple. M. VIVÈS explique qu'il y a toujours, au sein des divers services répondant aux crises, un effectif minimum. Pour autant, réaliser un exercice de crise sur ces périodes amènerait à prioriser la mobilisation sur un exercice plutôt que sur un vrai évènement. M. VIVÈS a tenu à rappeler que si au cours d'un exercice une crise venait à se déclarer, l'exercice serait arrêté et les moyens mis à disposition de l'exercice seraient positionnés sur la gestion de la crise. Dès lors les services tendent à éviter les exercices à des moments où les services sont déjà en effectif minimum.

13-Une citoyenne aimerait en savoir plus concernant l'ensemble des informations qui sont incluses dans les RETEX et notamment concernant leurs partages aux industriels. Mme LAPERDRIX informe que les salariés présents au sein du périmètre le 15 octobre étaient au courant de l'exercice et étaient invités à « jouer le jeu », afin ensuite de procéder à des débriefings. Des retours ont ainsi pu être formulés au service interministériel régional des affaires civiles et économique de défense et de protection civiles (SIRACEDPC) en plus du RETEX de l'entreprise concernée par l'exercice.

14-Une citoyenne s'interroge sur les enseignements de cet exercice. Mme WEYNACHTER explique que le principal enseignement porte sur la mise en place du bouclage routier au sein de ce type de périmètre qui est faisable mais complexe à mettre en œuvre. Mme WEYNACHTER développe qu'ils ont ainsi pu mesurer le temps entre l'alerte au 17 et le déplacement des forces sur place. Ils ont pu se rendre compte si les moyens mis à disposition étaient suffisants pour procéder au bouclage, notamment concernant les moyens de protection des personnels, le positionnement des effectifs en cas de crise. À la suite de cet exercice et des enseignements retenus, ils vont pouvoir valider leur nouvelle procédure de réponse sur un autre exercice courant 2025 en bord de Seine.

15-Un citoyen souhaiterait savoir s'il existe une description des localisations des équipements de protection pour les forces de l'ordre et le SDIS, si les stocks sont pérennes et si ces équipements sont testés dans ce genre d'exercice. Mme WEYNACHTER l'informe qu'ils sont testés à la fois au cours d'exercice comme celui d'une attaque NRBC (nucléaire, radiologique, biologique et chimique) à la gare et qu'ils font l'objet d'un suivi régulier au sein des différentes structures. Au cours de l'exercice de la gare, les policiers ont notamment pu s'équiper, éprouver la durée nécessaire à leurs préparations, mais également la durée de maintien en condition opérationnelle des équipements. M. VIVÈS précise également que ces exercices ont pour objectif de coordonner l'action entre l'ensemble des services s'entraînant habituellement seuls. Le colonel DELBASSÉE-LEFLON indique que les exercices pour le SDIS sont quasiment continus. Il ajoute que les pompiers s'entraînent aussi bien sous l'autorité du préfet qu'au cours de formations continues dans leurs centres de secours. Il ajoute qu'il existe aujourd'hui deux types de sapeurs-pompiers : les généralistes (secours aux personnes, secours divers, lutte contre les incendies) et les spécialistes, notamment sur les risques

industriels et technologiques. Ces équipes sont projetables sur des missions risques NRBC requérant une certaine accoutumance au port du matériel, nécessitant une résistance physique supérieure à la moyenne et une capacité d'intégrer des processus extrêmement précis. Le SDIS 76 compte des experts nationalement reconnus concernant ces risques, il dispose par conséquent d'équipements spécifiques et de moyens d'État mais aussi de stock propre au département.

16-M. TERNATI a tenu à rappeler que le citoyen est garant de sa propre sécurité, les sachants se doivent de passer l'information aux novices pour qu'il y ait une réponse rapide le jour d'une catastrophe.

17-Une citoyenne souhaitait savoir si elle devait se confiner là où elle se trouve, où s'il y avait la possibilité de se déplacer. Mme WEYNACHTER l'informe qu'il faut rester en intérieur peu importe la localisation.

18-Mme BELLENGER se demande combien de temps a pris la réalisation de ce scénario. Mme WEYNACHTER indique qu'ils y ont travaillé pendant 6 mois. Mme WEYNACHTER précise que des enseignements peuvent toujours être valorisés, et qu'ils sont complémentaires à des exercices sur des situations plus communes comme des feux d'habitations, des inondations par ruissellement. Elle a pour souhait de s'entraîner certes à des catastrophes mais surtout de s'entraîner à des crises du quotidien. M. MARTIN ajoute que la gestion du quotidien permet également des retours d'expérience et des enseignements.

3. Présentation de l'étude COP HERL et retour de la préfecture sur les recommandations contenues dans le rapport (cf. diaporama)

19-M. FOURNIER met en évidence le besoin de mettre dans les messages et la communication de l'État la dimension sensorielle des choses (« oui vous avez des symptômes cela est dû à cette molécule qui a des effets X ou Y, néanmoins elle ne présente pas de danger à long terme pour le corps »).

---- Suite de la présentation de l'étude COP HERL----

20-Un citoyen se questionne sur les PCB (PolyChloroBiphényles) et notamment si ceux mentionnés dans les échantillons prélevés étaient dus à l'incendie. M. FOURNIER indique que ces PCB ne sont pas des marqueurs de l'incendie mais que dans le cadre du projet ces molécules ont été suivies. Même si elles ne sont pas les molécules marqueurs, il y a bien eu une augmentation de leur concentration pendant l'incendie.

21-Une citoyenne demande si le dossier présenté sera disponible au public. M. FOURNIER indique qu'il est déjà sur le site de l'Université. Elle continue en s'intéressant à la pertinence d'une étude des piézomètres présents sur le site de Lubrizol. M. FOURNIER indique qu'il n'y a pas eu d'étude de ces piézomètres après l'incendie dans le cadre du projet COP HERL, mais qu'il y a un suivi de la pollution effectué tous les 6 mois. Il précise qu'effectivement il y a bien une pollution de la nappe, mais que cette dernière n'étant pas exploitée, elle n'est soumise à aucune norme. Enfin, elle se questionnait sur la présence de molécule reprotoxique. M. FOURNIER précise qu'effectivement certaines sont reprotoxiques. [Lien vers le rapport de l'étude COP HERL.](#)

22a-Une citoyenne a également souhaité demander à M. VIVÈS son avis sur la gestion de l'information par la préfecture. Elle met en évidence une incompréhension de la population et un retentissement social mis en évidence dans le rapport alors même que les données scientifiques se voulaient rassurantes, elle se demande si aujourd'hui la gestion de l'information se ferait différemment.

22b-M. VIVÈS a expliqué que plusieurs RETEX ont été menés et il est certain que la communication ne serait pas identique notamment sur l'aspect sensoriel qui a été sous-estimé. M. VIVÈS continue en développant que les décisions prises étaient les moins mauvaises à un instant T. Il a tenu à rappeler que la gestion de l'incendie de Lubrizol-Normandie Logistique a fait l'objet d'une commission d'enquête qui a statué qu'au vu des outils à la main du préfet tout ce qui devait être fait avait été fait. Il ajoute qu'aujourd'hui FR-Alert serait utilisé pour inciter les populations à rester confinées chez elles. Pour autant, il explique qu'aujourd'hui encore, la première communication n'émanerait pas des autorités mais des réseaux sociaux. L'État se doit de communiquer au moment opportun et de transmettre une information fiable. En outre, il faut être cohérent dans ces prises de parole et vulgariser le mieux possible. L'incendie de Lubrizol-Normandie Logistique a illustré ces erreurs, la notion « d'absence de toxicité aiguë » a été mal comprise et des propos contraires ont été communiqués par deux représentants de l'État. Enfin, il ajoute qu'il ne faut surtout pas relativiser l'incident, il faut se mettre à la place du récepteur de l'information, expliquer le plus

clairement possible et essayer de comprendre sa perception et de faire preuve d'empathie et de compréhension dans un moment où l'on est surstimulé par une quantité importante d'informations et de sollicitations.

22c-M. FOURNIER précise que la communication est bidirectionnelle, par conséquent si la communication est coupée du récepteur plus aucun message ne passera. Il est important dans ce genre de situation de faire preuve d'une extrême empathie, et de se mettre dans la peau de celui qui vit les choses, qui ne sait pas et qui a peur : « je sais ce que vous vivez et je vous l'explique ». Cette manière de faire est valable face à toutes les crises qu'elle soit sanitaire, industrielle ou environnementale.

22d-M. CORTINOVIS explique que chez ATMO ils ont abordé les questions des perceptions sensorielles avec ceux qui les contactaient. Ils ont demandé s'il y avait eu une augmentation des passages aux urgences. Les réponses étaient négatives et c'est ici que se situait tout l'enjeu, il fallait communiquer et comprendre des perceptions et non des faits.

22e-Mme GOUJON ajoute qu'avec les années qui ont suivi, et notamment la crise du COVID il y a eu un sentiment d'abandon de la part des riverains aux alentours de l'usine car, enfermés chez eux, ils ne sentaient que les odeurs dues à l'incendie. Tous ces éléments se sont additionnés et ont été traduits par une défiance.

22f-M. ALTHABE poursuit en indiquant que même certains professionnels ont douté pendant la crise, car les informations évoluent et se dégradent lorsqu'elles passent d'oreilles en oreilles même lorsqu'il s'agit d'une parole professionnelle. Dès lors se posait la question de faut-il communiquer des choses incertaines ou attendre ?

22g-M. FOURNIER développe que le but n'est pas de savoir s'il y a pollution mais de savoir s'il y a danger là où sont les citoyens, si l'air respiré par tel et tel individus en des lieux différents présente un risque. L'objectif n'est pas de savoir ce qui se passe au cœur du nuage mais bien de déterminer si en dehors les individus courent un risque.

23-Pour finir, Un citoyen a fait le lien avec l'incendie du silo à Canteleu et la mauvaise communication concernant le début de l'évènement. M. VIVÈS a rappelé le contexte et les enjeux de l'incendie, il a soutenu ce citoyen sur le fait qu'il y avait bien eu un dysfonctionnement. L'alerte incendie a été lancée le lundi matin alors que le feu a commencé le dimanche matin. Il insiste sur le fait que le SDIS et la préfecture ont informé l'exploitant qu'il aurait à s'expliquer de ce délai. Enfin, M. VIVÈS rappelle qu'il n'y a jamais eu d'enjeux de sécurité pour les populations et que l'incendie était sous contrôle.